

Le Président

**<u>Réf.</u>**: LLR/DA N°234.22

# NANTES, le 11 avril 2022

#### Destinataires:

- Clubs GAM/GAF des Pays de la Loire concernés
- Comités Régionaux Bretagne / CVL (pour diffusion aux clubs concernés)

# FINALE REGROUPEMENT EQUIPES PERFORMANCE GA

Date: 7 & 8 MAI 2022

Lieu: Complexe sportif de Bellevue - Avenue d'Apach - 49120 CHEMILLE EN ANJOU

## Echauffement corporel et appel des gyms 40 minutes avant le début de compétition en salle annexe

- Prévoir ¼ d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus

## **REGLEMENTATION:**

# **ENGAGEMENTS**: A régler IMPERATIVEMENT avant la compétition

Le droit d'engagement s'élève à 37.00 € par équipe.

les bordereaux correspondant aux montants des droits d'engagements dus, sont téléchargeables et font office de facture. Le paiement doit être fait impérativement avant le début de la compétition

<u>DROITS D'ENGAGEMENTS A REGLER AU COMITE REGIONAL des Pays de la Loire</u> : CREDIT MUTUEL : IBAN : FR76 1027 8361 3400 0119 4730 176 / BIC CMCIFR2A

## **VERIFICATION DES LICENCES :**

ATTENTION: Bien que la licence soit dématérialisée, la réglementation sportive impose un contrôle des licences systématique (avec photo) à chaque compétition. Vous devrez les présenter pour vérification le jour de la compétition, en format papier ou en format électronique (PDF).

## LES FORFAITS: sont à signaler 8 jours avant la compétition via Engagym

#### JUGES :

- Les juges doivent être présents 1 heure avant le début de la 1ère rotation
- 244 € d'amende pour toute absence de juge, à payer sur place selon la réglementation
- <u>Tenues des juges</u> : GAF : veste + jupe ou pantalon bleu marine (noir toléré), <u>haut blanc</u>.

GAM: tenue vestimentaire. Ensemble bleu marine, chemise blanche et cravate

- Toute tenue non respectée entraîne une amende de 100 €
- Livret de juge obligatoire

#### MUSIQUE:

Vous devez veuillez au <u>contrôle</u> du bon téléchargement de vos musiques sur DJGYM pour la finale de regroupement et vous munir d'une clé USB en secours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Luc Le Roy
PAYS DE LA LOIRE